

Annexe 1 : Critères de sélection et modalités de notation

Thèmes	Critères	Cotation	
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du promoteur, connaissance du territoire	10	70
	Expérience du promoteur et connaissance du public	20	
	Co-construction du projet avec les acteurs médico-sociaux, sanitaires, sociaux et du milieu ordinaire du territoire garantissant une réponse inclusive, adaptée aux besoins du public et évitant les ruptures de parcours.	25	
	Optimisation de la couverture départementale en complémentarité avec l'offre existante : articulation avec le service déjà existant et enjeu de couverture territoriale, nature et modalités des partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions.	15	
Accompagnement des personnes en situation de handicap	Respect des recommandations nationales de bonnes pratiques de la HAS dans le projet de service.	10	80
	Projets personnalisés d'accompagnement : évaluation adaptée aux personnes présentant avec TSA /, co-construction avec personne et la famille, interventions mises en œuvre en lien avec les partenaires intervenant autour de la personne et de droit commun, soutien de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place.	10	
	Modalités d'accompagnement traduisant une démarche inclusive notamment dans le domaine de la vie sociale et professionnelle, précision dans ce cadre des articulations à mettre en œuvre avec les acteurs concernés.	10	
	Prise en compte dans le projet de service des modalités d'accompagnement des jeunes adultes, notamment jeunes sous aménagement CRETON et en situation complexe, et des personnes en situation de handicap vieillissantes dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT).	10	
	Modalités de coordination et de dispensation des soins garantissant la mise en œuvre du projet de soins. Prise en compte dans le projet de service de la politique de prévention et de promotion de la santé dans le projet.	10	
	Modalités de mise en œuvre de la « fonction ressource » : description des prestations prévues dans le cadre des deux volets décrits par le cahier des charges.	10	
	Fonctionnement : ouverture et organisation en dehors des horaires d'ouverture, modalités d'admission, de sortie et d'évaluation.	10	
	Note architecturale : localisation géographique, accessibilité pertinence des principes d'organisation et d'aménagement des différents espaces devant permettre une extension effective de l'offre sur tout le territoire mosellan.	10	
Capacité à mettre en œuvre le projet	Ressources humaines : composition et organisation de l'équipe, adéquation des compétences avec le projet global, plan pluriannuel de formation, supervision.	10	50
	Respect du cadrage financier.	10	
	Pertinence du budget, et explication des modalités de calcul des différents comptes.	10	
	Capacité à optimiser les coûts, proposition et incidence des mutualisations envisagées.	10	
	Installation des places, respect des orientations données par le SRS en termes de file active et démarrage de la mission « ressources » aux dates fixées dans le cahier des charges.	10	
TOTAL		200	200